



Pour adhérer à la
CFDT :



 @interco_cfdt
 /intercocfdt

[INTERCO.CFDT.FR](https://interco.cfdt.fr)

26 mars 2026

Déclaration liminaire CFDT

Plénière CNAS du 26 mars 2026

Madame la Secrétaire générale,
Mesdames, Messieurs,

En introduction, nous pourrions titrer en gros « Haro sur l'action sociale interministérielle » ou quand l'inadmissible devient la norme !

Pour la CFDT les choix faits pour l'action sociale sont inacceptables.

Un petit inventaire rapide des dispositifs d'action sociale victimes de ce nettoyage au Karcher :

- ⇒ Atteinte aux budgets des SRIAS avec une baisse drastique : ce sera 40% du budget 2025.
- ⇒ Maintien de l'exclusion des retraités du bénéfice des chèques vacances au passage
- ⇒ Suppression de la première tranche des CESU avec pour résultante 26% bénéficiaires en moins
- ⇒ Suppression des tranches 6 à 8 pour l'Aide au Maintien à Domicile.

En résumé : L'Etat décide de s'attaquer enfin aux déficits publics mais pas de chance, ce sera sur le dos des agents ... De qui se moque-t-on ?

Pour la CFDT une ligne orange pour ne pas dire rouge est franchie.

Pour revenir à l'action sociale au ministère de la justice, **la CFDT** rappelle toute l'importance du dispositif des CESU, facilitant la vie familiale de nos collègues.

La CFDT salue l'extension prochaine de la garde d'enfant en Nouvelle Calédonie avec une offre qui maille l'essentiel du territoire.

La CFDT appuiera de ce fait une initiative de même style en Polynésie.

Pour ce qui est plus spécifique au ministère de la Justice, après un budget 2025 en hausse de 3% par rapport à celui de 2024 avec un taux d'exécution supérieur à 100% **la CFDT** ne peut que saluer l'augmentation de 4% du budget de l'action sociale ministérielle par rapport à 2025.

A la différence de ce qu'il se passe au niveau de la fonction publique, nous sommes encore porteurs d'une actions sociale effective pour les agents.



Pour adhérer à la
CFDT :



26 mars 2026

La restauration hors Fondation d'Aguesseau et le logement concentrent les plus fortes hausses budgétaires rappelant par la même leur importance pour les agents.

Car oui, l'addition est salée pour un agent qui en plus de conditions de travail humaines et matérielles pour le moins préoccupantes se trouve en difficulté pour trouver un logement correspondant à son niveau de rémunération, ou tout simplement manger en accédant à une offre de restauration subventionnée de qualité.

Concernant la restauration,

La CFDT ne peut que se féliciter des travaux engagés autour de l'amélioration du pilotage de la restauration hors Fondation, afin de mieux encadrer les dépenses et ce, au travers d'un Vademecum rédigé par le Bureau des politiques sociales du Ministère dont nous saluons à nouveau la qualité du travail.

Mais la CFDT se doit de dénoncer les inégalités quant à l'accès à la restauration subventionnée

Car si la recherche de nouvelles conventions sur certaines zones est à saluer, il ne faut pas oublier nos nombreux collègues à qui leur employeur ne propose absolument rien en termes de restauration.

Il va donc falloir aller au-delà de ces quelques recherches et proposer un dispositif de participation de l'employeur généralisée pour rétablir cette équité.

Concernant le logement,

Nous saluons les projets immobiliers à venir de Savigny sur Orge et de Fleury-Mérogis.

La CFDT restera vigilante sur les conditions de sécurité indispensable quant à l'accès de ces bâtiments réservés aux fonctionnaires justice et pour lesquels l'employeur a une obligation de sécurité face aux menaces qui pèsent sur nos collègues.

Plus généralement, pour les offres locatives il conviendra de ne pas proposer des logements à des agents dans des secteurs ou ceux-ci pourraient se sentir en insécurité.

La CFDT souligne l'importance que représente la relance du marché pour une plateforme logement spécifique mais souhaite que les errements passés soient pris en compte et que les organisations syndicales soient étroitement associées aux réflexions en cours.

La CFDT restera vigilante sur la communication qui sera faite auprès des agents concernant le Prêt Bonifié Immobilier du ministère de la Justice suite à la modification des taux qui entraîneront une augmentation des demandes.



Pour adhérer à la
CFDT :



26 mars 2026

En matière d'action sociale, la communication reste essentielle.

Nous constatons qu'il y a encore une part significative d'agents qui ignore tout des **dispositifs de secours** ou de la convention Orphéopolis par exemple.

L'action sociale, pour être pleinement performante doit être vivante en proximité, **la CFDT** souligne l'importance du travail des Conseils Régionaux d'Action Sociale. Leur travail en proximité est primordial et nous le constatons chaque année au cours des conférences budgétaires.

La CFDT salue l'engagement et le professionnalisme de ceux qui font fonctionner ces structures d'action sociale en proximité.

Il serait de bon aloi que certaines directions métiers reconnaissent à sa juste valeur le travail des CRAS, notamment dans les facilités accordées à leurs membres afin de participer aux réunions.

Et **la CFDT** ne saurait taire le total bénévolat des agents qui font tourner les Associations régionales socio-culturelles. Il s'agit parfois de retraités, mais que se passera-t-il après leur départ bien mérité ?

La réponse, nous la connaissons malheureusement avec la disparition de certaines associations du Palais face à l'absence de volontaire pour s'y investir pour le collectif. A quand une reconnaissance de cet investissement ?

D'autre part, la CFDT souhaite mettre en avant le travail essentiel des assistants de service social, mais déplore l'absence totale d'action de l'administration envers eux. Aucune revalorisation !

Aucune reconnaissance !

Et en conséquence, aucune attractivité et certains postes restant vacants faisant peser la charge de travail sur les collègues en poste.

La CFDT rappelle son courrier de demande de revalorisation de cette filière en décembre 2024 mais visiblement l'administration n'a aucun intérêt pour des agents qui soutiennent chaque jour les agents en difficulté.

La CFDT doit malheureusement relever, à nouveau, l'impact d'erreurs lourdes de conséquences en matière de ressources humaines et de paye.

Encore trop souvent des agents se retrouvent à solliciter des dispositifs d'urgence pour y faire face (secours CRAS ou Fondation d'Aguesseau), c'est inadmissible !

Pour finir **la CFDT** prend acte de la stabilité de la subvention pour la Fondation d'Aguesseau mais rappelle néanmoins que celle-ci via la CAFI fait notamment face à une volumétrie en hausse côté secours (faibles revenus, charges logement, diminution de revenus et dettes diverses).

S'il est difficile de prévoir logiquement le montant de secours ordinaires pour une année à venir, les premières tendances sur les trois premières commissions de secours de la Fondation de 2026 montrent un dépassement de 17% par rapport aux prévisions initiales d'engagement financier prévues pour celles-ci.



Pour adhérer à la
CFDT :



26 mars 2026

A cela se posera sans doute la question des catastrophes naturelles pour les années à venir, **la CFDT** rappelle que seule la Fondation ne pourra y faire face seule.

Citons le cas de Chido à Mayotte où le Secrétariat Général a remboursé la somme engagée par la fondation pour aider les agents durement touchés.

Par conséquent **la CFDT** restera vigilante sur l'évolution de la subvention versée à la fondation sur les prochains exercices budgétaires. Le ministère ne pourra continuer à lui demander de faire plus avec le même montant !

Pour la CFDT une action sociale réellement fondée sur les valeurs d'égalité et de solidarité a un coût indéniable.

Le ministère doit être prêt à l'assumer et s'y engager avec force et détermination.

C'est ce que font les représentants **CFDT**.

Vos représentants CFDT

Mr François-Xavier GIACOBBI

Mr Elyamine SAID